GARANTIE EXTÉRIEURE LIMITÉE DE DIX ANS AcrySTEEL®

Date d'entrée en vigueur : 18 novembre 2020

Aristech Surfaces LLC (« Aristech ») garantit, pour une période de 10 ans à compter de la date d'achat initiale auprès d'Aristech Acrylics®, que les feuilles acryliques Aristech Acrylics® Acrysteel® IGP et IMA incolores et lisses seront exemptes de défauts de fabrication et que la couleur n'augmentera pas de plus de (5) unités d'indice de jaunissement en raison de l'exposition aux intempéries extérieures.

Si la feuille Aristech Acrylics® Acrysteel® IGP ou IMA montre une augmentation du jaunissement due à une exposition extérieure de plus de (5) unités d'indice de jaunissement, selon la procédure de test TP-0087 et ASTM D-1925-70 d'Aristech Acrylics®, dans les dix (10) ans suivant la date d'achat, Aristech fournira, à sa convenance et à sa seule discrétion, soit une plaque acrylique Aristech Acrylics® Acrysteel® IGP ou IMA de remplacement, soit le remboursement du prix d'achat initial, à condition qu'Aristech ait eu une possibilité raisonnable d'examiner la plaque prétendument défectueuse en place et que la plaque défectueuse soit renvoyée à Aristech, ainsi que le reçu de vente original et la présente garantie limitée.

La détermination, dans le cadre de la présente garantie limitée, de l'indice de jaunissement sera effectuée sur des échantillons soumis à un nettoyage et à un conditionnement préalables selon la procédure de test TP-0087** d'Aristech Acrylics®, et l'indice de jaunissement sera déterminé conformément à la norme ASTM D-1925-70 (réapprouvée en 1988), tel que mesuré avec un spectrophotomètre couleur approuvé (c'est-à-dire ACS SpectroSensor II ou Hunter Color-Quest). Les matériaux exposés aux intempéries extérieures sont soumis à la disposition des éléments atmosphériques et on peut s'attendre à ce qu'ils présentent des signes de ternissement, ce qui constitue une usure normale non couverte et spécifiquement exclue par la présente garantie limitée.

Cette garantie limitée s'applique uniquement aux plaques formées, fabriquées, décorées, thermoformées et/ou nettoyées conformément aux recommandations d'Aristech Acrylics® et qui n'ont pas été déplacées de leur lieu d'installation initial. Cette garantie limitée ne couvre pas les frais de (ré)installation ou de fabrication ou toute autre perte directe ou indirecte pouvant résulter de la défaillance de la feuille. Cette garantie limitée exclut spécifiquement les couleurs et les teintes puisque les critères d'évaluation ne sont pas pertinents. Pour bénéficier de cette garantie limitée, vous devez vous inscrire en ligne sur www.aristechsurfaces.com/aristech-acrylics. Aristech attribuera un numéro d'enregistrement de garantie. Pour obtenir un service au titre de cette garantie limitée, écrivez au concessionnaire/entrepreneur auprès duquel vous avez acheté le produit ou bien écrivez à Aristech à l'adresse ci-dessous en indiquant vos nom et adresse, une description du produit concerné et la nature du défaut ou de la panne. Le remboursement ou le remplacement ne comprendra aucun frais de main-d'œuvre. Un numéro d'enregistrement de garantie, un reçu d'achat ou toute autre preuve d'achat acceptable sera requis avant que toute réclamation au titre de la garantie puisse être prise en compte.

Les réclamations de garantie doivent être envoyées à :

Aristech Surfaces LLC / Aristech Acrylics®
À l'attention du Directeur de la qualité
7350 Empire Drive
Florence, KY 41042

ARISTECH peut vous expédier (en port dû) les produits remplacés dans le cadre de cette garantie limitée.

CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, ET ARISTECH DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER (MÊME SI L'USAGE EST CONNU D'ARISTECH), OU DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES OU DES USAGES COMMERCIAUX. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ÉNONCE LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR INITIAL EN CE QUI CONCERNE LA VENTE OU L'UTILISATION DES PRODUITS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, ET EN AUCUN CAS ARISTECH NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE, DOMMAGE OU BLESSURE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA VENTE OU DE L'UTILISATION DES PRODUITS LIVRÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE, QUE CE SOIT POUR NÉGLIGENCE, RUPTURE DE CONTRAT OU EN VERTU DE TOUTE AUTRE HYPOTHÈSE LÉGALE OU ÉQUITABLE. ARISTECH NE SAURAIT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT DE LA VENTE OU DE L'UTILISATION DE CES PRODUITS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE BÉNÉFICES, DE REVENUS, DE VENTES ANTICIPÉES, D'OPPORTUNITÉS COMMERCIALES OU L'INTERRUPTION DE L'ACTIVITÉ. CETTE GARANTIE N'EST PAS TRANSFÉRABLE. ARISTECH N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE FABRICATION ET/OU D'INSTALLATION INCORRECTES.

La compétence exclusive pour les litiges juridiques relatifs à une violation présumée de la garantie ou à une représentation de quelque nature que ce soit doit être déposée auprès des tribunaux d'État ou fédéraux situés dans le comté de Boone, Kentucky. La loi du Kentucky régira tous les litiges ou réclamations découlant de la vente, l'achat ou l'utilisation des produits à surface solide.

*Comme certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou indirects, les limitations ou exclusions susmentionnées pourraient ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous donne des droits légaux précis, et vous pourriez aussi avoir d'autres droits légaux qui pourront varier selon l'État ou la province.

** Des copies de la procédure de test Aristech Acrylics® TP-0087 sont disponibles sur demande écrite à : Aristech Surfaces LLC, 7350 Empire Drive, Florence, KY 41042.

0116851.0642030 4810-7797-8825v1

www.aristechsurfaces.com
SIÈGE MONDIAL : 7350 Empire Drive, Florence, KY 41042, USA
+1 800.354.9858 I info@aristechsurfaces.com I info.europe@aristechsurfaces.com